

N°24-2016

Séance du mardi 05 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	38	39

Date de la convocation
25 mars 2016

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

06 avril 2016
---------------

L'an deux mille seize et le mardi cinq avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, COMBRES Roger, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, GARET Gilles, HAMEL Bernard PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine.

**Absents :** MUNOZ Sophie.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Désignation d'un représentant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 19 avril

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente **EXPOSE :**

La Préfecture du Gers a reçu un dossier de demande d'autorisation CDAC pour la création d'un supermarché généraliste à dominante alimentaire de 2500 m2 et d'un Drive 5 pistes sur la commune de Nogaro.

La réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial qui examinera ce dossier se réunira le 19 avril 2016 à 14h30.

Conformément à l'arrêté du 13 avril 2015 modifié et compte tenu de l'implantation de ce projet, Madame la Présidente se trouve membre de cette CDAC à deux titres :

- Présidente de l'EPCI d'implantation du projet, la communauté des communes du Bas Armagnac
- Présidente du syndicat mixte du "SCOT DE GASCOGNE"

En conséquence, dans la mesure où elle représentera le SCoT de Gascogne, elle doit donc se faire représenter au titre de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac.

Elle précise que Monsieur Christian PEYRET, Maire de Nogaro et vice président de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac, ne peut siéger à cette CDAC qu'en tant que Maire de la commune d'implantation du projet et demande donc au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner un représentant pour cette commission.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**DESIGNE**, M. Alain MARIN comme représentant de la Communauté de Communes à la CDAC du 19 avril 2016,

**AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,



*Elisabeth Dupuy-Miterrand*

Elisabeth DUPUY-MITERRAND.